

L'état de votre bien vous inquiète (toiture défectueuse, chaudière très vétuste...), mais vous ne savez pas comment financer les travaux, ni quelle est la priorité...

Vous pouvez peut-être bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.